REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LB

Nombre de conseillers :

En exercice 15 L'an deux mille vingt-quatre à 18h45

Présents 12 le 17 Décembre

Votants 14 le Conseil Municipal de la commune de CREISSAN dûment convoqué, s'est réuni

en

Pouvoirs 2 session ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. BRUNET Laurent, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 10/12/2024

N°2024-80

PRESENTS: BRUNET Laurent, MASSE Michel, MAILLE Valérie, LAUR Marie-Paule, HERAIL Bernard, SERRE Philippe, RICHERT Evelyne, MONTAGNE Stéphane, LECOMTE Corinne, LEGIER Joséphine, JOSEFIAK Annie, GIL

Sébastien.

ABSTENTS EXCUSES: SECQ Fanny, CHABANON Géraldine.

ABSENTS NON EXCUSES: ROUANET Thomas.

POUVOIRS: CHABANON Géraldine à HERAIL Bernard

SECO Fanny à MASSE Michel

Mme LAUR Marie-Paule a été nommée secrétaire de séance.

Objet: Ventilation 2024 de la subvention à l'Ecole de Rugby

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de délibérer concernant la ventilation de la subvention allouée à l'association de l'Ecole de Rugby.

Monsieur le Maire présente la ventilation telle que proposée par la Commission et énumérée cidessous :

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

Le Conseil Municipal, OUI l'exposé de son Président et à l'unanimité des membres présents décide de ventiler la subvention comme ci-dessous :

- Ecole de Rugby

270,00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Laurent BRUNET

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe qu'en vertu du décret n°83.1025 du 29/11/83 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art 9 JO du 03/12/83) modifiant le décret 65.25 du 11/01/1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (art 1 NA 16). La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la presente notification

Transmis au Representant de l'Etat le :

2 4 DEC. 2024

file:///\shv-dc\partages\Users\Carole%20IZQUIERDO tement\Associations\Ventilation%20subvention%20Ecole%20de%20rugby%202024.docx